



Argentan  
INTERCOM

Plan Local  
d'Urbanisme  
Intercommunal

## Servitudes d'Utilité Publique

pièce n°

1

2

3

4

5

A B C D E F  
G H I J K L  
M N O P Q

Les Courbes de l'Orne

Prescription : 24 juillet 2013

Arrêt : 15 avril 2019

Approbation : 17 décembre 2019



Pour le Président,  
le vice-président délégué à l'urbanisme,  
à l'aménagement, et au logement,  
Michel LERAT



## Table des matières

Annexe I : Monuments historiques, sites inscrits et sites classés .....	5
Annexe II : Périmètres de réciprocité agricole.....	6
Annexe III : Argiles.....	7
Annexe IV : Cavités.....	8
Annexe V : Risques sismiques.....	9
Annexe VI : Réseau numérique.....	10
Annexe VII : Mouvements de terrain .....	11
Annexe VIII : Sites archéologiques.....	12
Annexe IX : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres.....	14
Annexe X : PPRI.....	15
Annexe XI : Amendement Dupont.....	16
Annexe XII : Plaquettes de recommandations pour les sols argileux.....	17
Annexe XIII : Essences locales pour les haies dans le département de l'Orne .....	18
Annexe XIV : Les réseaux d'assainissement.....	19
Annexe XV : Droit de Prémption urbain.....	20
Annexe XVI : Plan des zones humides avérées .....	21



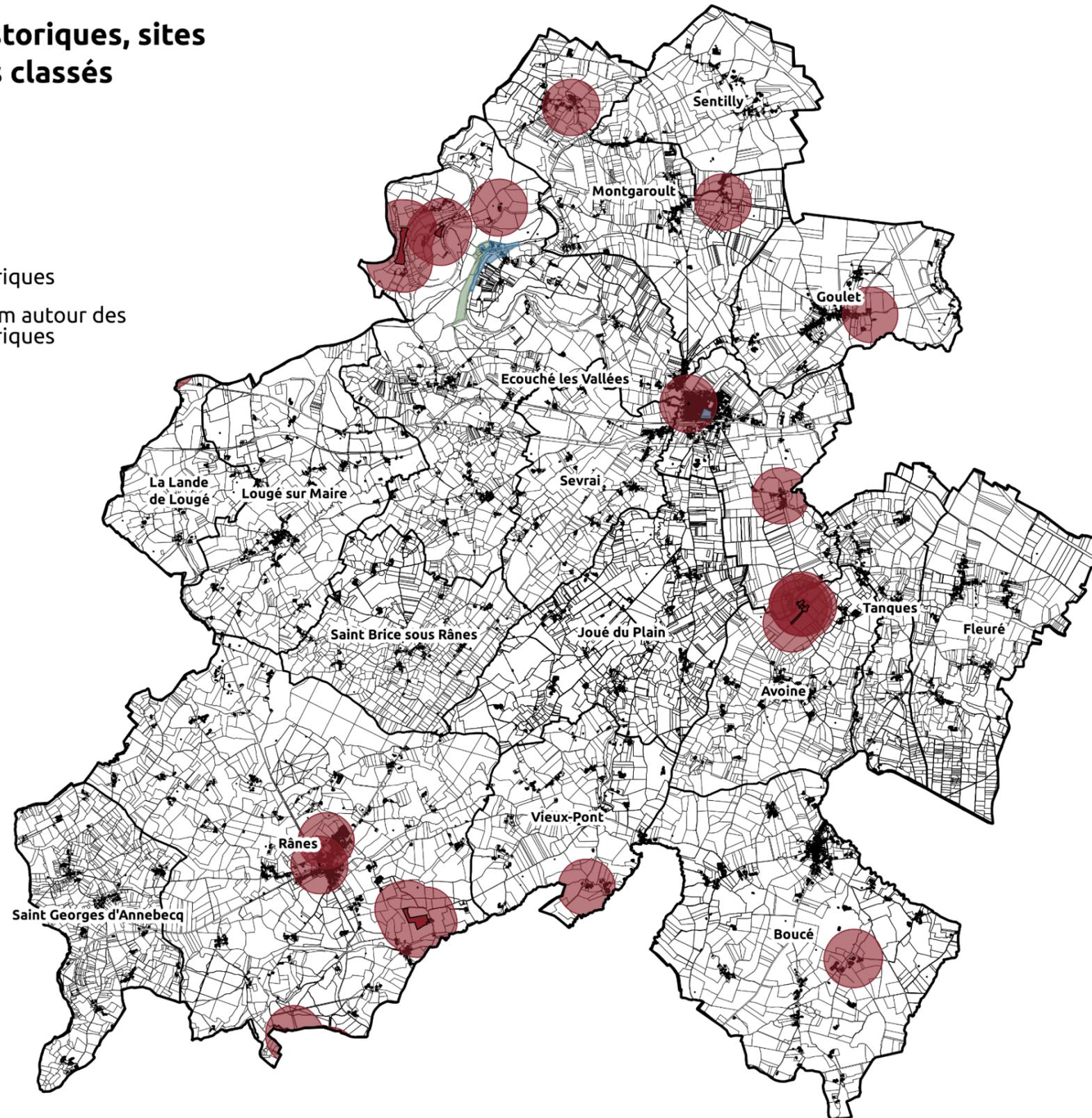


## Annexe I : Monuments historiques, sites inscrits et sites classés

### Monuments historiques, sites inscrits et sites classés

#### Légende

-  Sites inscrits
-  Sites classés
-  Monuments historiques
-  Périmètre de 500 m autour des Monuments historiques

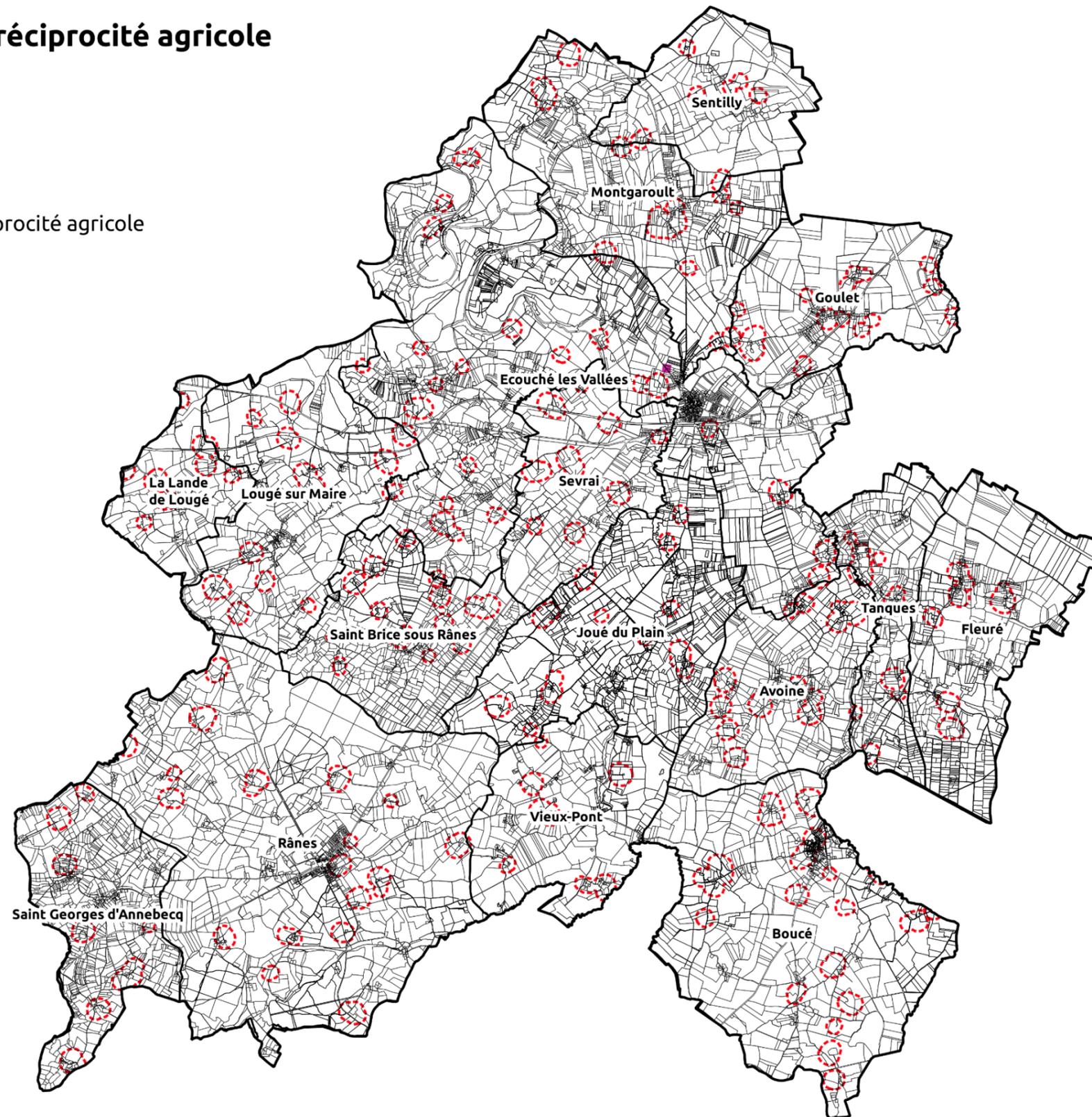


## Annexe II : Périmètres de réciprocité agricole

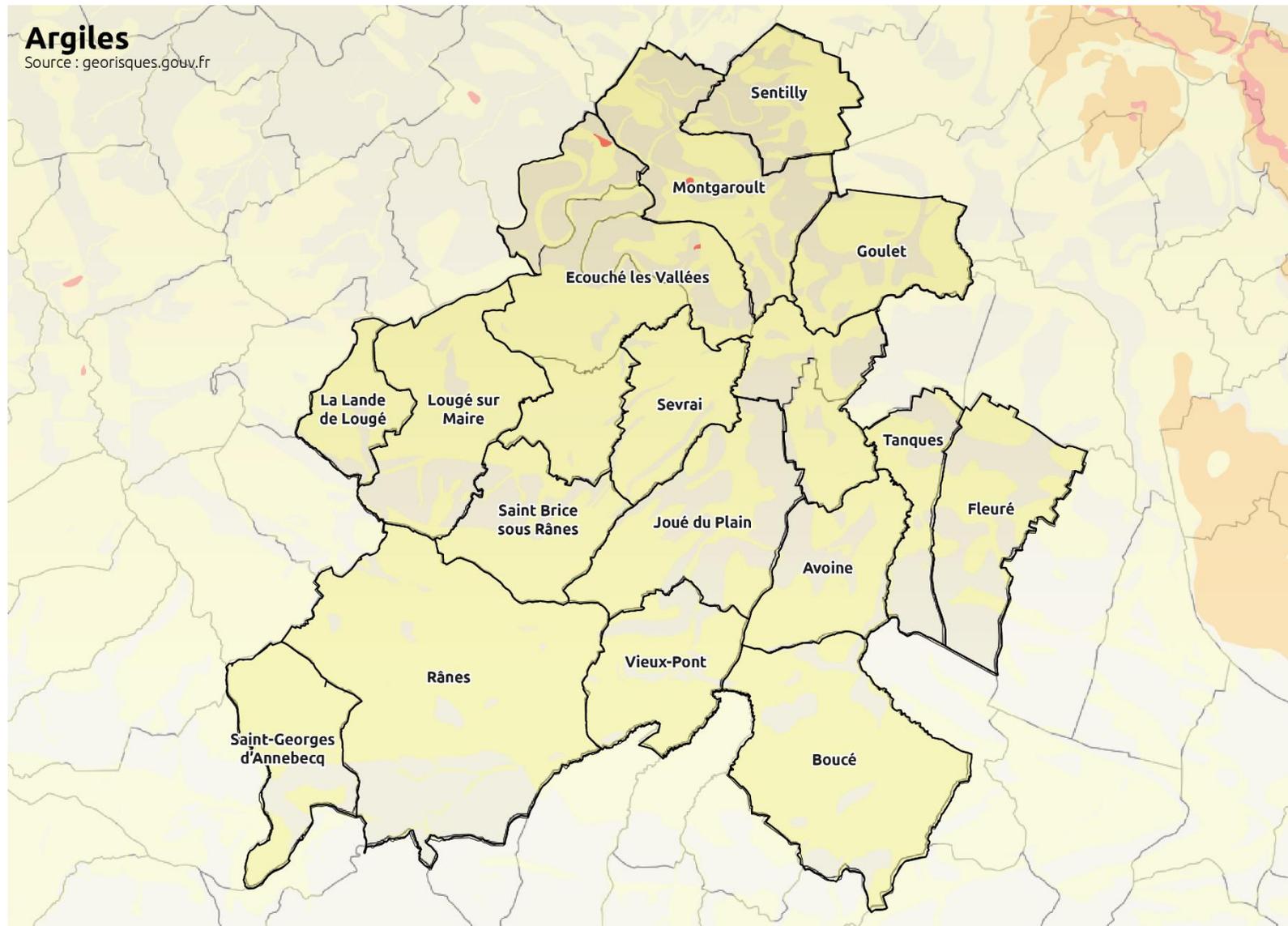
### Périmètres de réciprocité agricole

#### Légende

 Périmètre de réciprocité agricole



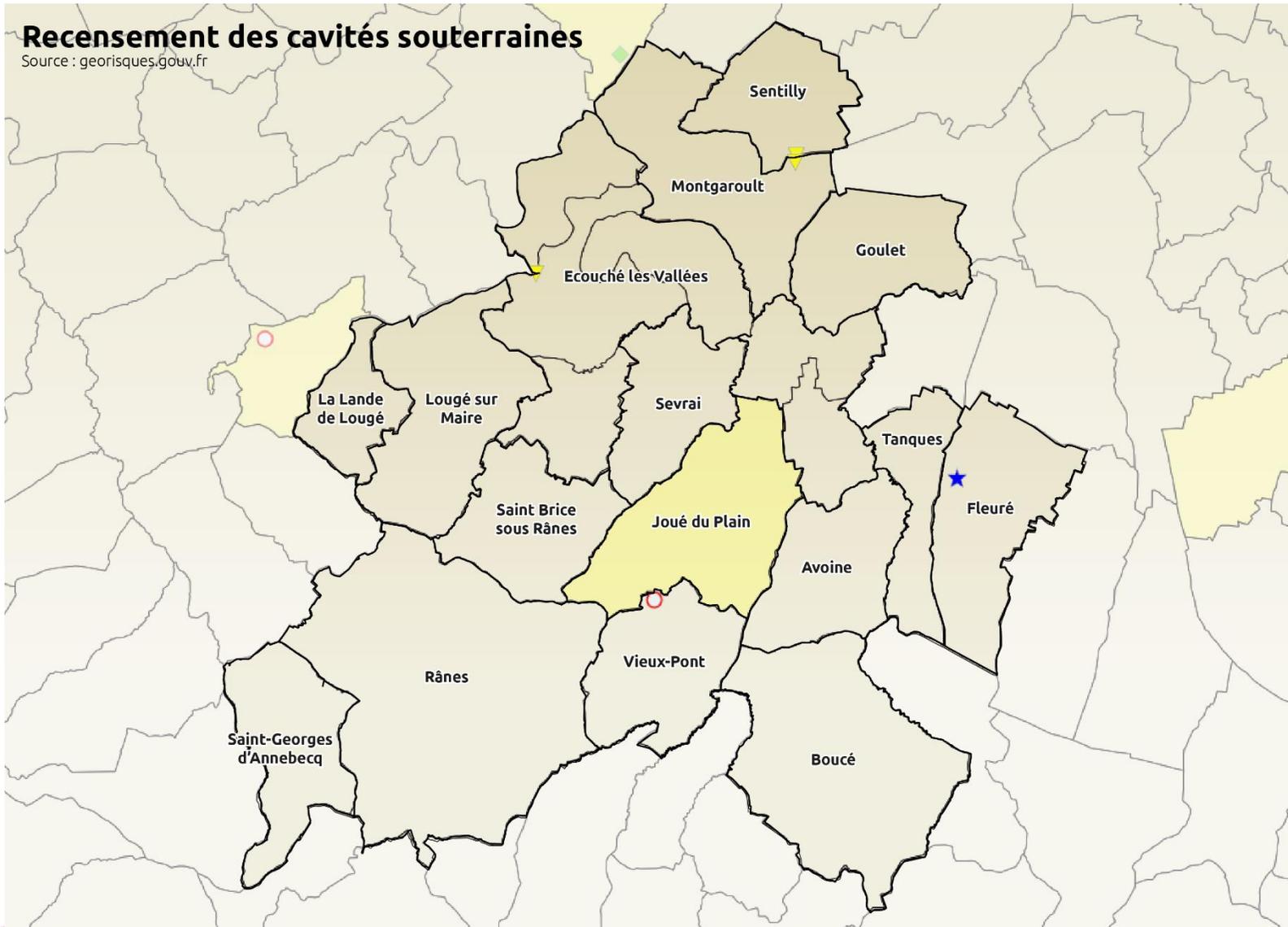
## Annexe III : Argiles



### Légende

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

## Annexe IV : Cavités

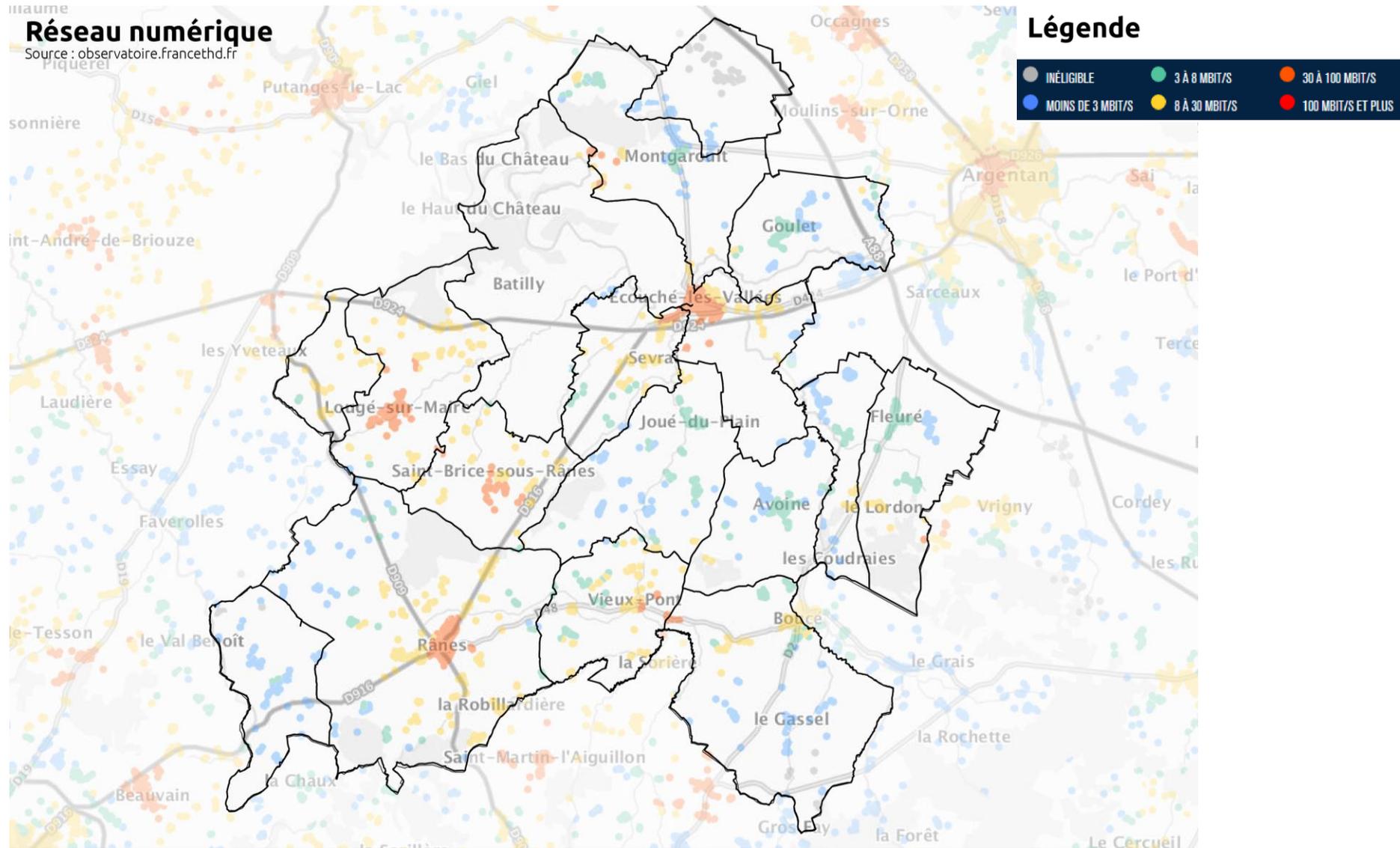


### Légende

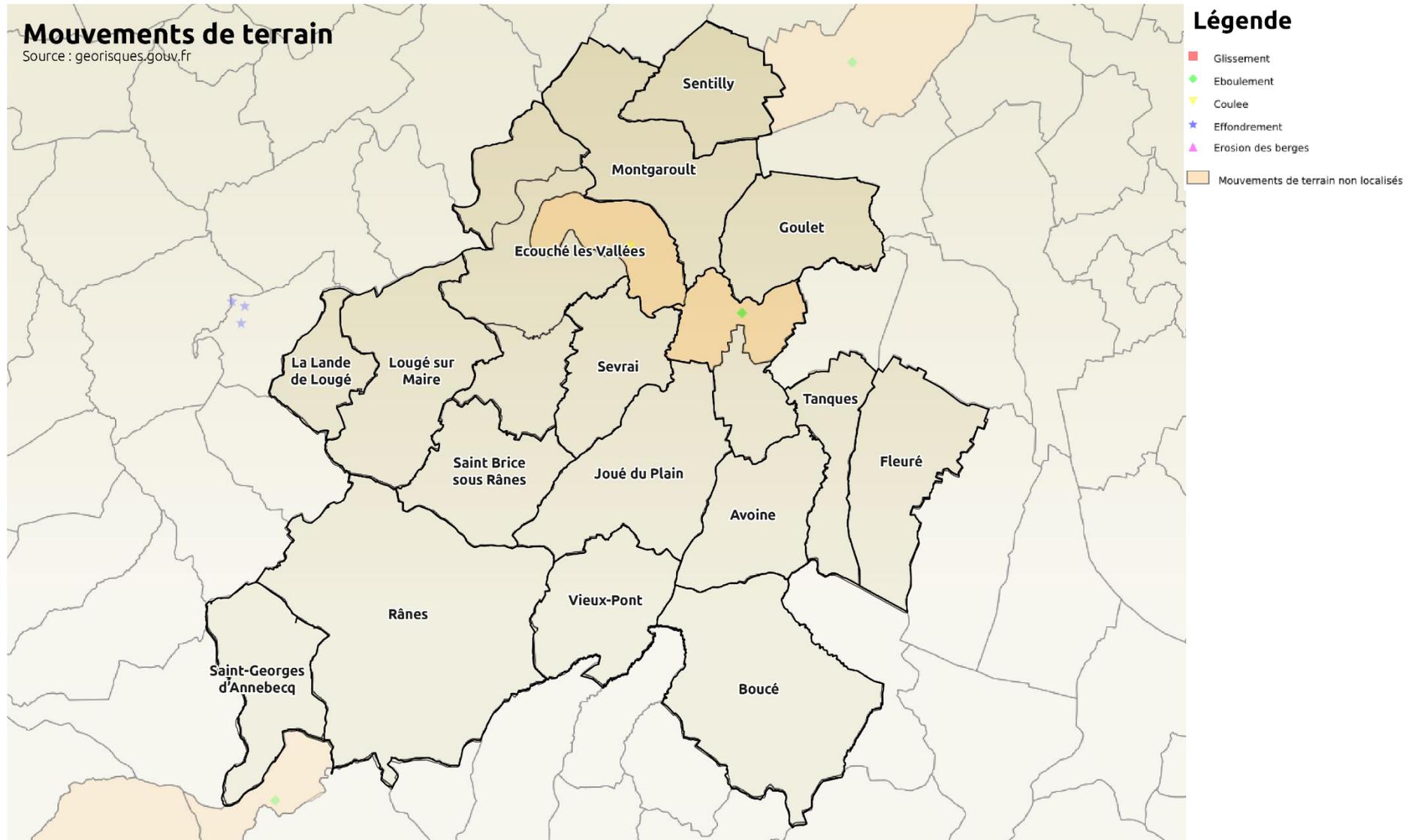
- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- Souterrain
- Communes avec cavités non localisées



## Annexe VI : Réseau numérique



## Annexe VII : Mouvements de terrain



## Annexe VIII : Sites archéologiques

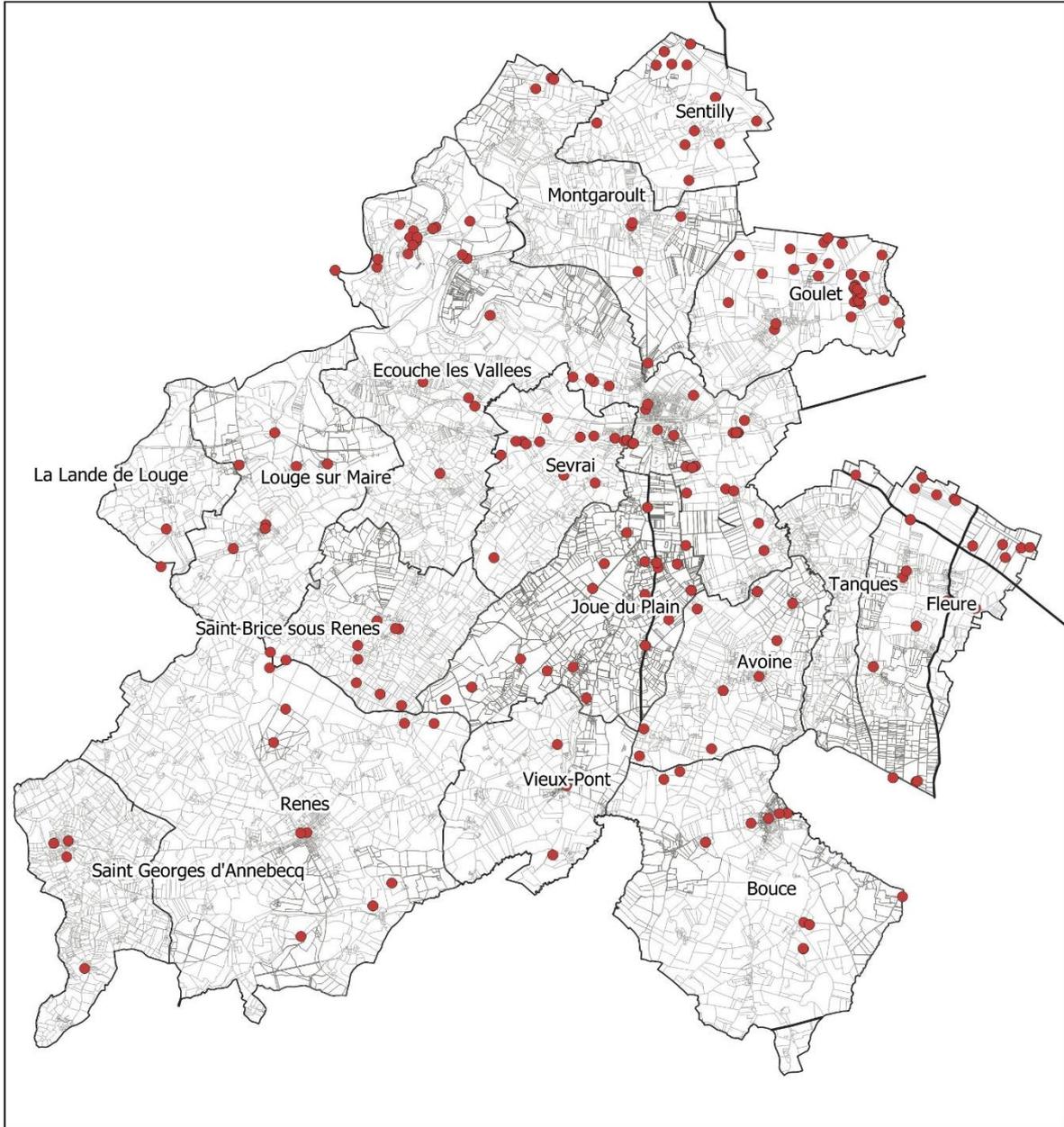
Onze communes de la communauté de communes des Courbes de l'Orne présentent des sites archéologiques : Avoine, Boucé, Ecouché-les-Vallées, Fleuré, Goulet, Joué du Plain, Mongaroult, Rânes, Saint Brice sous Rânes, Saint Georges d'Annebecq et Sentilly.

L'histoire du territoire est riche, et l'implantation humaine continue depuis le néolithique. Le menhir, dit de la Pierre Tournoire à la Courbe et de nombreux silex trouvés dans la vallée et sur le plateau attestent d'une occupation importante des boucles au Néolithique.

Le haut du château à la Courbe (ancien site fortifié), plusieurs mottes cadastrales (Ecouché, Boucé et peut-être également sous l'église de La Courbe) attestent d'une présence militaire sur plusieurs siècles.

Plusieurs communes correspondent à des zones sensibles nécessitant une attention particulière pour tous les projets d'aménagement qui pourraient être entrepris, y compris en milieu urbain, comme dans le centre bourg médiéval d'Ecouché.

L'article L510-1 du Code du Patrimoine définit les éléments du patrimoine archéologique « tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel ».



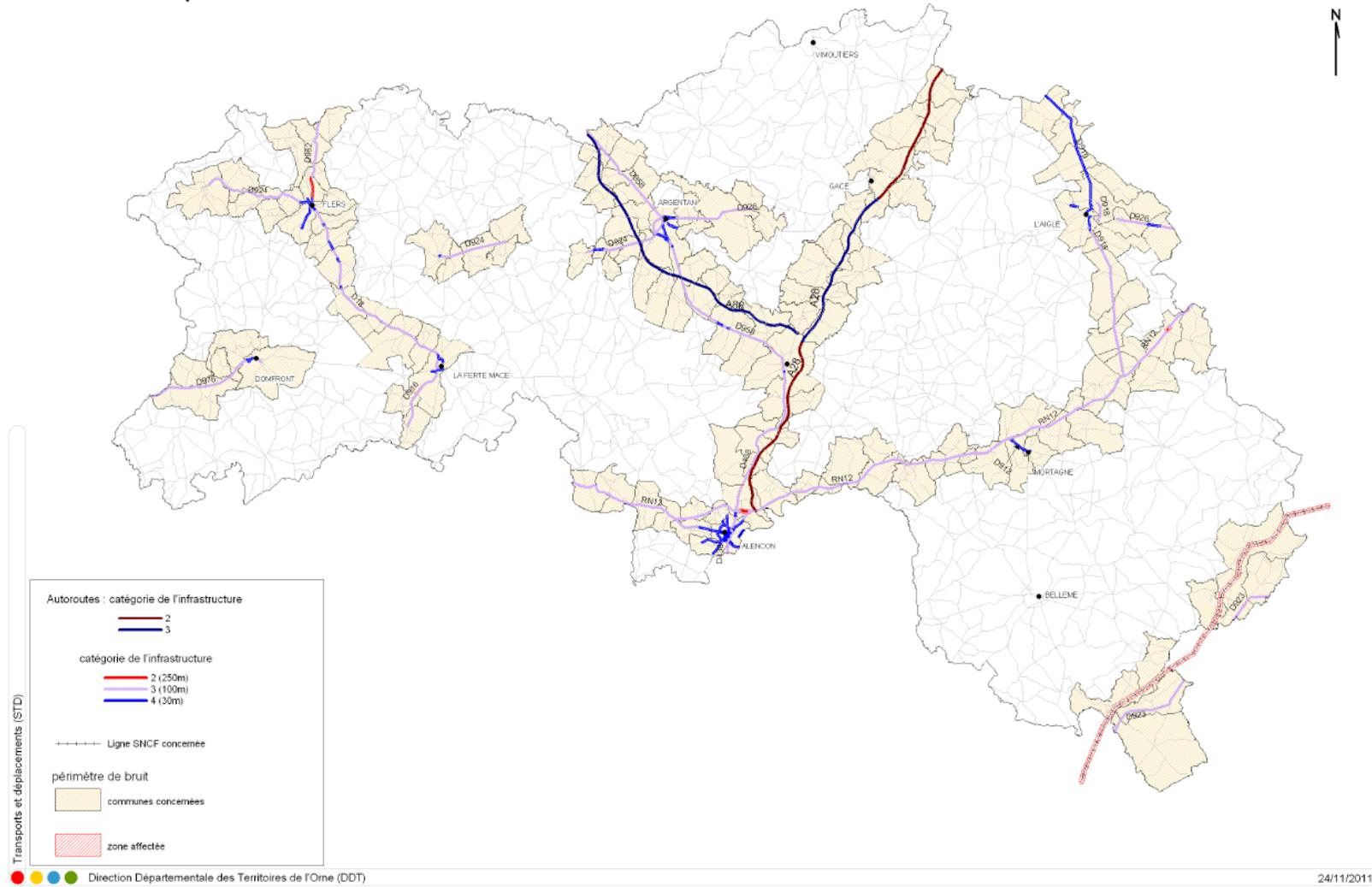
**Prescriptions archéologiques**

- Entités archéologiques
- Voies



## Annexe IX : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

classement sonore des infrastructures de transports terrestres  
dans le département de l'Orne



## **Annexe X: PPRI**

*Règlement : Voir annexe 10a ;*

*Plan : Voir annexes 10b, 10c et 10d.*

## Annexe XI : Amendement Dupont

*Voir annexe 11.*

## **Annexe XII : Plaquettes de recommandations pour les sols argileux**

*Voir annexe 12.*

## **Annexe XIII : Essences locales pour les haies dans le département de l'Orne**

*Voir annexe 13.*

## **Annexe XIV : Les réseaux d'assainissement**

*Voir annexes 14a (Boucé), 14b (Ecouché), 14c (Goulet), 14d (Lougé sur Maire), 14e (Rânes) et 14f (Vieux-Pont).*

## **Annexe XV : Droit de Prémption urbain**

*Voir annexes 15*

## **Annexe XVI : Plan des zones humides avérées**

*Voir annexes 16*

